



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 28 Prorogation de la convention de gestion des aides à la pierre 2019/2024 pour 2025

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 29 mars 2018, le conseil communautaire approuvait le Programme Local de l'Habitat 2018/2023 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

Par délibération du 28 septembre 2023, le conseil communautaire décidait de proroger le PLH 2018/2023 pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31/12/2025.

À ce document cadre de la politique de l'habitat, a été adossée la convention de gestion des aides à la pierre pour la période 2019/2024.

Les différents PLH ont permis de construire une politique volontaire de l'habitat, permettant notamment d'agir pour le rééquilibrage territorial de la production de logements sociaux, dynamique qu'il est important de maintenir.

La délégation des aides à la pierre, compétence prise par la CAPBP en 2005, s'est révélée être un outil stratégique et financier précieux dans la mise en œuvre des deux premiers PLH, en cohérence avec les politiques nationales.

Aussi, au vu des délais d'élaboration d'une nouvelle politique locale de l'habitat, et, subséquemment, d'une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre, la CAPBP souhaite solliciter, auprès du préfet de département, la prorogation pour une durée d'un an de la convention de délégation des aides à la pierre pour l'année 2025.

Cette prorogation a notamment pour objectif de maintenir la dynamique des dispositifs engagés pour l'habitat privé sur son territoire : l'OPAH RU Cœur de Ville de Pau, l'OPAH RU Cœur d'Agglomération 2020-2025, et le PIG Plaisir d'Habiter 2019-2024 (qui se poursuivra en 2025 à travers le Pacte Territorial).

Cette période de transition apparaît également nécessaire pour élaborer, en concertation avec les services de l'État, sur l'année 2025, une nouvelle convention de gestion qui pourrait être effective dans la même temporalité que le quatrième PLH de la CAPBP, soit pour la période 2026/2031.

Cette prolongation donnera lieu à un avenant à la convention de délégation, signée en 2019, qui précisera les objectifs à atteindre durant l'année 2025 pour la production de logements sociaux et pour la réhabilitation de logements privés. L'avenant définira également les moyens financiers alloués à la collectivité par l'État pour la mise en œuvre de ces objectifs, ainsi que les fonds propres mobilisés par la CAPBP.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 11 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de proroger la convention de gestion par délégation de l'État des aides à la pierre pour une durée d'un an, pour l'année 2025 ;

2. Autoriser M. le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU